

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 février à 18h15, le comité syndical s'est réuni en séance publique, salle des Garennes à Saint-Lumine-de-Clisson, suite à la convocation de Monsieur Aymar RIVALLIN, Président.

Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo

Jean-Yves ARTAUD
Alain BLAISE
Xavier BONNET
Jean-Guy CORNU
Benoît COUTEAU
Fabrice CUCHOT
Suzanne DESFORGES
Séverine JOLY-PIVETEAU
Didier MEYER
Aymar RIVALLIN
Denis THIBAUD

**Communauté de communes
Sèvre et Loire**

Thierry AGASSE
Joël BARAUD
Christelle BRAUD
Anne CHOBLET
Wilfrid GLEMIN
Jean-Marc JOUNIER
Jérôme MARCHAIS
Martine VIAUD

Commune de Vertou

Rodolphe AMAILLAND
Marie SLIWINSKI
Céline LEBLE

Étaient absents excusés et représentés :

Clisson Sèvre Maine Agglo

Danièle GADAIS donne pouvoir à S.JOLY-PIVETEAU
Vincent MAGRE donne pouvoir à J-Y.ARTAUD
Nelly SORIN donne pouvoir à J-G.CORNU

Communauté de communes Sèvre et Loire

Pascal EVIN donne pouvoir à J-M.JOUNIER
Stéphane MABIT donne pouvoir à A.RIVALLIN
Sandrine MILLIANCOURT donne pouvoir à W.GLEMIN
Claudine PLAIRE donne pouvoir à T.AGASSE
Christophe RICHARD donne pouvoir à A.CHOBLET
Xavier RINEAU donne pouvoir à J.BARAUD
Emmanuel RIVERY donne pouvoir à C.BRAUD

Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo

Benoist PAYEN
Janik RIVIERE
Daniel BONNET

**Communauté de communes
Sèvre et Loire**

Jean-Marie POUPELIN
Stéphanie BOUYER

Commune de Vertou

Juliette LE COULM
Marc HELAUDAIS

Assistaient également à la réunion :

Lydie HERAULT VISSET, Directrice, Philippe CARO, responsable administratif et financier, Mathis JULIENNE, assistant de direction, Clotilde DUPE-BRACHU, responsable du service patrimoine, et Dylan GANNE, chargé de mission SCoT

Date de convocation : 06/02/2024

Nombre de membres : 48 en exercice : 39 titulaires et 9 suppléants 22 présents
Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 29 votants (dont 10 pouvoirs)
Votants au titre du pôle Culture - Pah : 32 votants (dont 10 pouvoirs)

Secrétaire de séance : Xavier BONNET

Aymar RIVALLIN, Président, accueille les membres du comité syndical du conseil des communes à Saint-Lumine-de-Clisson.

Xavier BONNET est désigné secrétaire de séance.

Aymar RIVALLIN donne lecture des pouvoirs : Danièle GADAIS donne pouvoir à S. JOLY-PIVETEAU, Vincent MAGRE donne pouvoir à J-Y.ARTAUD, Nelly SORIN donne pouvoir à J-G.CORNU, Pascal EVIN donne pouvoir à J-M.JOUNIER, Stéphane MABIT donne pouvoir à A.RIVALLIN, Sandrine MILLIANCOURT donne pouvoir à W.GLEMIN, Claudine PLAIRE donne pouvoir à T.AGASSE, Christophe RICHARD donne pouvoir à A.CHOBLET, Xavier RINEAU donne pouvoir à J.BARAUD, Emmanuel RIVERY donne pouvoir à C.BRAUD

Aymar Rivallin souhaite présenter ses vœux pour l'année 2024 aux membres du comité syndical : « Bonne année 2024 à l'ensemble des membres du Comité Syndical. Je remercie les présents qui participent au suivi et aux propositions autour des 3 grandes thématiques de l'action du pays, à savoir :

- 1- le schéma de cohérence territoriale,*
- 2- le patrimoine au travers de la vie du musée du Vignoble Nantais et du Pays d'art et d'histoire*
- 3- et l'accompagnement en matière de démocratie participative avec le Conseil de développement.*

J'ai été invité à une discussion pour le moins caricaturale sur les mobiles et l'avenir du Conseil de développement, qui s'est poursuivie avec les présidents financeurs des EPCI à savoir Clisson Sèvre et Maine Agglo et Communauté de communes de Sèvre et Loire. Les présidents étaient accompagnés de leur DGS, Hélène Barthélémy et Bénédicte Chevalier. Peu d'élégance dans ce rendez-vous : l'avenir du Pays pour une feuille de route à écrire en urgence pour la fin du mandat. Avec les personnels du Pays, nous nous interrogeons sur notre avenir. L'expérience au Pays me permet de redouter une accélération du « dédagisme » en cours.

Ayant participé passionnément depuis 22 ans à défendre les prérogatives du Pays, j'invite tous les membres du comité syndical à répondre aux questionnements de l'AURAN par la voix de Céline GORIAUX et à s'exprimer en conscience, voire en vérité pour fixer ensemble (personnels, élus) le contenu de notre charge collective appelée « Pays » et ensemble faire cesser la lancinante rumeur qui consiste à réduire le Pays à la question : « A quoi ça sert un Pays ? ». Quel objet pour l'avenir et les 2 ans qui nous restent pour le mandat ?

Merci pour la sincérité de vos propos.

Ma feuille de route n°1 sous la mandature de François Guillot (travaillée avec Jérôme Marchais et Michèle Le Ster) a précédé la seconde feuille de route en début de ce mandat (SCoT, CIAP, Patrimoine) en 2020. Jamais deux, sans trois. Je suis disposé à écouter, à entendre des élus et la société civile pour servir les habitants de ce territoire. L'avenir doit s'écrire. L'équipe du pays est qualifiée pour le faire.

Ma position est difficile. J'ai besoin d'avoir une vision claire, des perspectives claires, pour les personnels et les élus. Qu'est-ce que vous souhaitez faire ? Rien n'a été tranché. Qui peut pousser une réflexion positive qui définira une temporalité paisible pour le pays ?

J'en espère une feuille de route claire pour guider une équipe du pays qualifiée.

Bonne année 2024. Vivre sereinement est la plus juste revendication que je puis formuler. »

Les deux présidents des intercommunalités ne sont d'accord sur le fait que le rdv n'ait pas été courtois.

Christelle Braud est désolée d'apprendre que le recrutement du conseil de développement ait été réalisé.

Pour Benoît Couteau, on détricote le Pays, il ne faut pas s'étonner que le Président du syndicat réagisse.

Pour Jérôme Marchais, la première question à se poser est « est ce qu'il faut continuer le Pays ? » Aymar Rivallin répond qu'il faudra se poser la question avec l'ensemble des membres du comité syndical, mais il faut que la discussion se fasse de façon sereine.

Pour Christelle Braud, ce n'est pas détricoter le Pays que de confier à d'autres instances les missions du syndicat.

Jean Guy Cornu ajoute que « les méchants se sont nous » en s'adressant à Christelle Braud.

Benoît Couteau demande au Président que cette discussion se tienne en d'autres lieux et que l'on puisse commencer l'ordre du jour du comité syndical

Aymar Rivallin donne la parole à Dylan Ganne, chargé de mission SCoT, qui a pris ses fonctions fin janvier en remplacement de Jonathan Retière.

Dylan Ganne présente son parcours aux membres du comité syndical

Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2023

En l'absence de remarque, le procès-verbal du Comité Syndical du 11 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres du comité syndical.

À la demande des membres de Vertou, l'ordre des points est modifié pour commencer par les délibérations concernant le service patrimoine

24.02.06

6. Contrat saisonnier

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

D'avril à octobre, les activités du service Patrimoine sont particulièrement denses du fait :

- Des activités de médiation pour le jeune public « Pays d'art et d'histoire » au printemps ;
- Des activités de médiation pour le jeune public au musée à l'automne ;
- Des actions tout public, menées au cours de l'été et des Journées européennes du patrimoine (3^e week-end de septembre).

Un renfort en personnel est nécessaire chaque année pour assurer l'accueil sur le site du musée, la communication sur les événements, les visites guidées et les animations pour les groupes et les individuels.

L'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée autorise le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité et permet la conclusion de contrats de 6 mois maximum sur une période de 12 mois.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à procéder**
 - o **Au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;**
 - o **A la signature d'un contrat aux conditions suivantes :**
 - **Pour la période du 15 avril 2024 au 15 octobre 2024,**
 - **Pour une durée hebdomadaire de 35h,**
 - **Avec une rémunération fixée sur la base des bornes suivantes : indice brut 388 indice/majoré 373 et indice brut 558/indice majoré 478, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 du pôle Patrimoine.**

24.02.07

7. Convention avec la commune d'Haute Goulaine pour la réalisation d'un explorateur

Intervention de Marie Sliwinski

Contexte

Dans le cadre de la convention « Pays d'art et d'histoire », le Syndicat mixte s'est engagé à valoriser le patrimoine de son territoire, plus particulièrement à initier le jeune public à l'architecture et à l'urbanisme. Parmi les outils à sa disposition, le service Patrimoine a déjà publié des brochures pour les adultes ainsi que deux documents jeune public : les brochures « Explorateurs » sur les communes de Vallet et de Château-Thébaud. Il s'agit de livrets de découverte, conçus spécifiquement pour les 8-12 ans.

Afin de poursuivre la collection, la commission Patrimoine propose de réaliser le même type de brochure avec la commune de Haute-Goulaine. Ce choix est motivé par la sollicitation de la commune et par l'intérêt de son patrimoine architectural et paysager.

Sur le même principe qu'à Vallet et Château-Thébaud, le contenu du livret sera travaillé avec les enfants de la commune, en lien avec le Conseil Municipal des Enfants.

Il est envisagé d'imprimer cette brochure à 4 000 exemplaires, dont 500 seront remis à la ville de Haute-Goulaine.

Sur le même principe que pour les éditions de brochures pour les adultes et comme demandé à Vallet et à Château-Thébaud, il est demandé à la ville de Haute-Goulaine une participation forfaitaire fixée à 1 500 €.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec la ville de Haute-Goulaine précisant le rôle, les compétences, les relations techniques et financières entre la ville de Haute-Goulaine et le service Patrimoine du Pays du Vignoble Nantais, pour la publication d'une brochure « Explorateurs ».**

24.02.08

8. Tarif forfaitaire pour les Escape Games au Musée

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

Depuis la délibération en comité syndical du 16 décembre 2019, le tarif des activités nécessitant un temps de préparation important est de 7 € par personne.

Les Escape Games organisés au Musée du Vignoble Nantais entrent dans cette catégorie. Chaque créneau étant réservé à un groupe constitué, le mode de réservation en ligne (par personne) est source de confusion.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **De créer un tarif forfaitaire pour les activités ludiques de type « escape game », à hauteur de 25 € pour un groupe de 2 à 5 personnes avec un adulte minimum ;**
- **De créer un tarif à - 10 %, c'est-à-dire 22.50 €, pour la revente par des prestataires.**

24.02.09

9. Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire pour la valorisation de la recherche sur le négoce

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

Dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire », le Pays s'est engagé à « identifier (...) et porter à connaissance les richesses architecturales et patrimoniales du pays ». Pour ce faire, il a réalisé plusieurs opérations d'inventaire en collaboration avec la Région Pays de la Loire.

Entre 2020 et 2023, une étude a porté sur le négoce des vins aux XIX^e et XX^e siècles. Il convient maintenant d'en valoriser les résultats auprès des habitants et des acteurs du territoire. Il est envisagé de réaliser une exposition temporaire, qui sera d'abord présentée au Musée du Vignoble Nantais puis qui sera proposée, en itinérance, dans divers sites du Pays (mairies, lycées, médiathèques, tiers-lieux...).

Par ailleurs, il est également envisagé de constituer une base de données numérique avec les informations collectées par l'association Forum, recensant les négociants depuis le XVIII^e siècle. Quelques exemplaires seront publiés pour être mis à disposition de Forum et du public du musée.

Les objectifs de cette valorisation correspondent aux objectifs de l'appel à projets « Patrimoine pour tous » de la Région Pays de la Loire. La demande peut porter jusqu'à 50% de la dépense éligible, l'aide est plafonnée à 15 000 €. L'ensemble de l'opération est à ce jour estimé à 17 500 €.

Les dépenses envisagées, comme la recette potentielle, seront validées par le vote du budget par le comité syndical.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents utiles concernant le dépôt d'une réponse à l'appel à projets « Patrimoine pour tous » de la Région Pays de la Loire.

24.02.10

10. Demande de subvention auprès du conseil départemental pour la désimperméabilisation du parking du Musée

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

L'état du parking du Musée du Vignoble Nantais nécessite une réhabilitation.

Afin de contribuer aux efforts de renaturation des sols imperméabilisés et à l'atteinte de l'objectif de zéro artificialisation nette, il est proposé de le désimperméabiliser plutôt que de renouveler la couche d'enrobé.

Une attention particulière sera portée au fait que ces travaux conservent l'accessibilité du parking et du musée.

Le Conseil départemental peut accompagner financièrement les collectivités qui s'engagent dans des opérations de renaturation des sols. Le taux d'aide départemental représente 70% du coût hors taxe.

Anne Choblet rappelle la vigilance exprimée lors du bureau du 5 février car le Département est en train de faire des coupes franches dans son budget.

Rodolphe Amailland ajoute que « Noël est passé ». Il est bien de faire la demande mais il se garde d'un pronostic de la possibilité de subventionner les travaux et sur le pourcentage de la subvention. Il informe qu'un nouveau débat sur les orientations budgétaires 2024 a été demandé, ce qui est rare. L'enveloppe dédiée au territoire passerait de 40 millions d'euros à 29 millions d'euros. Il a été demandé au VP des affaires sociales de contribuer également à l'effort et de trouver 5 millions d'euros.

Aymar Rivallin confirme que la réalisation des travaux tels que présentés n'auraient lieu que si une aide du département est reçue. Le musée a réussi à vivre sans avoir un beau parking.

Joël Baraud ajoute que le parking est censé recevoir des ombrières, dans le cadre des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables.

Anne Choblet précise que les zones d'accélération pour la production des énergies renouvelables sont en cours de transmission à la préfecture.

Pour Jérôme Marchais, la pose des ombrières n'est peut-être pas compatible avec la désimperméabilisation du parking

Xavier Bonnet fait part de l'exemple de la commune de Saint Joachim qui a posé des ombrières sur un parking végétalisé.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents utiles concernant le dépôt d'une demande d'aide à la renaturation des sols imperméabilisés pour le parking du Musée du Vignoble Nantais.**

Patrimoine - Information

Evolution des tarifs One Shot Pay

Intervention de Marie SLIWINSKI

Information

Depuis 2019, les actions du service Patrimoine (entrée au Musée du Vignoble Nantais, activités du programme Rendez-vous) sont proposées en ligne grâce à la société One Shot Pay. Cet opérateur était recommandé par la Région Pays de la Loire et permet un relais sur le site internet de l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes et sur www.enpaysdelaloire.com.

A compter du 28/01/2024, les tarifs de One Shot Pay évolueront et s'élèveront à 2.4 % +0.25 € par transaction (au lieu de 1.80 % et 0.20 € par transaction).

24.02.01

1. Débat d'orientations budgétaires 2024

Intervention de Aymar RIVALLIN

Rapport d'orientations budgétaires 2024 en annexe

Philippe Caro, responsable administratif et financier, présente les orientations budgétaires 2024.

Jean Guy Cornu ne comprend toujours pas le stage biodiversité. S'il comprend bien la démarche il ne comprend pas le lien avec le plan de paysage.

Aymar Rivallin revient sur l'exemple du dossier du Leclerc présenté en CDAC avec le projet de mise en place d'une peupleraie. D'autres arbres sont peut-être mieux adaptés. Il ne faut pas se refuser à l'intellectualisation des démarches en apprenant des habitants.

Didier Meyer ajoute que la biodiversité est un sujet d'actualité qui est majeur. Différentes démarches sont en cours. On a déjà pas mal de connaissances.

Anne Choblet ajoute que le stagiaire va devoir rencontrer tous les agents.

Thierry Agasse ne comprend pas la signature de la convention. Il faut faire attention à la gestion des deniers publics.

Aymar Rivallin explique que c'est un coup parti. Cela arrive de temps en temps et dans d'autres instances.

Didier Meyer relève dans le rapport des orientations budgétaires 2024 la mention sur la prime du pouvoir d'achat qui a été refusée par le comité syndical de décembre.

Lydie Hérault Visset précise que le document a été présenté au bureau du 27 novembre, le document n'a pas été corrigé sur ce point. Cela sera retiré du document. Elle confirme que la prime pour le pouvoir d'achat n'a pas été mise en place.

*Jean Guy Cornu demande quelle a été l'évolution du nombre d'habitants depuis 2012.
Aymar Rivallin précise que l'on est passé de 125 000 à 136 000 habitants.*

*Sandrine Joly Piveteau demande à avoir le détail de la ligne de la révision du SCoT
Lydie Hérault Visset précise que sur cette ligne ne figure pas uniquement la révision du SCoT, le libellé n'est pas précis. Elle comprend également les dépenses du plan de paysage et de la charte architecturale, comme le prévoit l'autorisation de programme votée par le comité syndical fin 2023.*

Philippe Caro ajoute que sur les 181 000 euros, il y a 44 000 euros pour la révision du SCoT, 90 000 euros pour la charte architecturale et 47 000 € pour le plan de paysage.

*Jérôme Marchais souhaite avoir le détail des travaux de l'écocyclerie et de la maison de pays
Philippe Caro précise qu'à l'écocyclerie, il est prévu la pose de deux portails pour fermer l'accès au parking et éviter le passage des camions qui viennent faire demi-tour. Pour la maison de pays, il s'agit des travaux d'aménagements extérieurs, déjà budgétés en 2023 et des travaux de rénovation intérieure (sols, murs).*

Philippe Caro présente les orientations budgétaires du pôle Patrimoine.

Aymar Rivallin informe que les présidents des intercommunalités ont demandé une présentation du projet de Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) dans les bureaux communautaires avant qu'il ne soit présenté au comité syndical.

Pour Jérôme Marchais, il faut augmenter la recette entrées et boutique

Aymar Rivallin fait remarquer que pour pouvoir augmenter les recettes entrées et boutiques, il faut pouvoir proposer des expositions

Marie Sliwinski ajoute qu'en 2023 l'exposition a réellement joué sur la fréquentation du musée. Des personnes sont venues de loin pour la voir, mais cela a un coût.

Pour Aymar Rivallin, il faut entretenir la ferveur pour continuer à faire venir les publics. La culture coûte de plus en plus chère dans les budgets des collectivités.

Marie Sliwinski ajoute que lorsque que l'on va parler du CIAP, la question de la gratuité va se poser car le CIAP va intégrer le musée et il doit rester accessible dans tous les sens du terme, dont celle de la gratuité.

Pour Aymar Rivallin, la réalisation du CIAP permettrait d'attirer du public.

Rodolphe Amailland fait part de son étonnement que le DOB ne soit pas présenté à l'équilibre. Le choix se fera au moment du vote du budget. Il pose la question de la différence de l'administration générale.

Clotilde Dupé Brachu précise que la différence s'explique notamment par le fait qu'une importante facture d'eau était attendue mais il y a eu un dégrèvement partiel de la facture.

Aymar Rivallin précise que les corrections seront apportées au DOB pour le présenter équilibrer.

Rodolphe Amailland ajoute que la préparation du budget se fasse avec les 0,57 mais souhaite que l'on puisse regarder cela avec attention les économies possibles pour le vote du budget. Il faudra en parler au prochain bureau.
Jérôme Marchais trouve que l'augmentation est trop importante.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **De prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2024**

Départ de Rodolphe AMAILLAND, Marie SLIWINSKI, Céline LEBLÉ, Alain BLAISE, Fabrice CUCHOT, Suzanne DESFORGES.

24.02.02

2. Règlement intérieur du Pays du Vignoble Nantais

Intervention de Aymar RIVALLIN

Contexte

Monsieur le Président expose la nécessité, pour la Collectivité, de se doter d'un règlement commun s'appliquant à l'ensemble du personnel précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services du Syndicat.

Le règlement intérieur joint en annexe a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel du Pays, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière d'organisation du travail, d'hygiène et de sécurité, de règles de vie dans la Collectivité, de gestion du personnel, de discipline, de mise en œuvre du règlement.

Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui s'est réuni le 17 novembre 2023 a émis un avis défavorable à l'unanimité.

Le Comité Social Territorial de réexamen du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui s'est réuni le 15 décembre 2023 a émis un avis favorable.

Il pourra être réellement mis en place lors de la livraison d'un logiciel de gestion du temps.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **D'approuver la mise en place du règlement intérieur du personnel du Pays du Vignoble Nantais**

24.02.03

3. Budget Principal et Patrimoine : Autorisation d'engagement, de mandatement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Intervention de Aymar RIVALLIN

Contexte

Le Président du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais demande l'autorisation du Comité pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), jusqu'au vote du budget 2024.

VU l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, précisant que l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris, les crédits afférents au remboursement de la dette ;

VU les délibérations du 6 février 2023 adoptant le budget principal et le budget Patrimoine ;

VU la délibération du 9 octobre 2023 portant décision modificative n°1 du budget patrimoine ;

VU la délibération du 11 décembre 2023 portant décision modificative n°1 du budget principal ;

VU la délibération du 11 décembre 2023 portant décision modificative n°2 du budget patrimoine ;

CONSIDERANT que si aucune autorisation n'est donnée, aucun investissement (hormis les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser) ne pourra être effectué en 2024 jusqu'au vote du budget prévu fin mars ;

Budget principal	Crédits ouverts en 2023	Quart des crédits 2023 maximum	Autorisation ouverture dépenses investissement 2024
	430 164,98 €	107 541,24 €	107 541,24 €

Budget annexe Patrimoine	Crédits ouverts en 2023	Quart des crédits 2023 maximum	Autorisation ouverture dépenses investissement 2024
	176 216,14 €	44 054,03 €	44 054,03 €

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 du budget principal et du budget Patrimoine dans la limite des montants ci-dessus, jusqu'à l'adoption de ces budgets.**

24.02.04

4. Don de mobilier

Intervention de Aymar RIVALLIN

Contexte

Le mobilier des salles de réunions de la Maison de Pays étant d'origine (1998), et pour certains éléments tachés ou endommagés, le Syndicat compte le remplacer.

Afin de s'inscrire dans une démarche écologique et d'économie circulaire, voici la liste de meubles qui sera proposée au don ou la vente : 55 chaises, 12 tables rectangulaires, 2 tables quart de cercle.

Christelle Braud souhaite que soit aussi étudiée la vente aux enchères de ce mobilier car cela peut rendre service à des collectivités.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **D'autoriser le don ou la vente par le Syndicat de divers équipements.**
- **D'autoriser le Président à prendre toutes mesures utiles au bon déroulement de cette procédure.**

24.02.05

5. Télétravail : protocole de télétravail

Intervention de Aymar RIVALLIN

Contexte

Par délibération en date du 2 février 2022, le comité syndical a validé la mise en place du télétravail à compter du 1er mars 2022 ainsi que le protocole pour la période d'expérimentation pour une période de 12 mois. Par délibération en date du 6 février 2023, la période d'expérimentation a été prolongée d'une nouvelle période de 12 mois.

Il est proposé de proroger jusqu'au prochain comité syndical compte tenu des modifications proposées qui nécessitent l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **De valider la prorogation du protocole de télétravail jusqu'au prochain comité syndical.**

Syndicat - Information

Actualisation de la feuille de route du syndicat : méthode et calendrier de travail

Intervention d'Aymar Rivallin

Rappel des objectifs

- 3 ans après l'élaboration de la charte, dresser le bilan de sa mise en œuvre :
 - Avancement de la feuille de route,

- Adéquation des modalités de gouvernance aux **missions du Syndicat.**
- Dans la continuité de ce bilan et conformément à la charte, réviser la feuille de route :
 - Animation d'une réflexion prospective sur les enjeux du territoire,
 - Intégration des grands axes du plan d'action du SCOT.

Méthode / déroulement

Phase 0 - lancement - fin 2023

- Validation / amendement de la méthode auprès du Comité de pilotage (Bureau du 27 novembre)

Phase 1 - bilan de la gouvernance et de la feuille de route (1er trimestre 2024)

- Analyse documentaire : rapports d'activité et CR des différentes instances
- Entretiens : Présidents des EPCI et Maire de Vertou, Président du Pays et Vice-Présidents « valorisation du patrimoine » et « SCoT », directrice du Pays, chargé de mission SCoT et responsable du pôle patrimoine, animatrice et Président du conseil de développement
- Rédaction d'une note de bilan
- Comité de pilotage (Bureau du 25 mars)
- Comité Syndical (8 avril)

Phase 2 - réflexion prospective /actualisation de la feuille de route (1er et 2nd trimestre 2024)

- Analyse documentaire : SCoT, rapports du conseil de développement, ...
- Consultation des instances du Pays : copil en charge de la révision du SCoT, Commission patrimoine, Conseil de développement
- Comité de pilotage (Bureau du 25 mars) : présentation des résultats de la consultation et validation du périmètre de la concertation
- Concertation : Séminaire élargi (ensemble des élus municipaux et membres du conseil de développement)
- Atterrissage avec les services du Pays (feuille de route 2025-2027) : 2 réunions de travail avec un temps de travail des équipes entre les 2, mise en forme de la feuille de route
- Comité de pilotage (Bureau du 17 juin)
- Comité Syndical (1^{er} juillet)
- Retour d'information aux participants du séminaires (mail)

Aymar Rivallin réitère son souhait que tous les membres du comité syndical soient interrogés dans le cadre de la phase 1 de l'actualisation de cette feuille de route.

Jean Guy Cornu souhaite que soit porté dans la feuille de route le questionnement de la fin du syndicat.

Lydie Hérault Visset précise que ce point a bien été porté au compte rendu du bureau du 5 février et rapporté à l'AURAN pour que cela soit abordé lors des entretiens.

Avis du SCoT CDAC projet d'extension de l'enseigne commerciale E. Leclerc de Clisson

Intervention de Aymar RIVALLIN

Contexte

Extension de la surface de vente d'un hypermarché E. Leclerc par réintégration de l'offre culturel-multimédias et régularisation d'une surface LME.

Le projet vise à restructurer le centre commercial E. Leclerc de Clisson pour adapter un équipement de 1999 aux enjeux actuels, environnementaux de modernité et de confort.

Le projet prévoit :

- L'extension de la surface de vente de l'hypermarché dans sa coque, en partie sur ses réserves,
- D'intégrer l'espace culturel et multimédia E. Leclerc actuellement situé dans la galerie,
- La mise aux normes des équipements techniques
- Et la régularisation d'une surface de vente sollicitée en 2008 lors de la période transitoire de la Loi Modernisation et l'Economie.

Avis du SCoT sur l'extension du magasin de l'enseigne Leclerc de Clisson et régularisation d'une surface LME

Le SCoT de 2015 prévoit que le pôle économique de Pays de Clisson a vocation à se développer, en lien avec sa qualité de pôle d'équilibre du territoire, de pôle d'échanges multimodal autour de la liaison tram-train avec Nantes, et en connexion avec le renforcement à venir des infrastructures de communication.

Il comprend deux ensembles, en continuité de l'agglomération urbaine de Clisson :

- le parc d'activités de Tabari déjà aménagé sur 63 ha a vocation à se requalifier et s'étendre pour accueillir de l'industrie, de l'artisanat, et du tertiaire, qui impliquent un mode d'aménagement différencié et adaptable afin de pouvoir offrir des tailles de parcelle et des accès viaires correspondant aux besoins entreprises.
- la zone d'activités de Câlin qui a une vocation mixte commerciale et tertiaire

Il prévoit également que les commerces ne pouvant s'insérer dans les centres, en raison de leur gabarit ou des flux qu'ils génèrent (notamment ceux de plus de 1 000 m² de surface plancher), sont localisés dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'offre commerciale liée aux polarités du territoire et aux services de transports.

Aussi, ces commerces s'implanteront de manière préférentielle, dans les espaces suivants des pôles structurants du territoire afin de compléter l'offre commerciale, notamment dans des secteurs sous représentés : pour le pôle Clisson/Gorges/Gétigné, dans les parcs existants de Câlin et Toutes Joies, qui ont vocation à être renforcés (avec des évolutions marginales d'accompagnement possibles),

Les nouvelles dispositions issues de la Loi Climat et Résilience définissent un cadre pour les projets commerciaux qui engendrent une artificialisation des sols avec un maximum de 10000 m² de surface de vente.

Le projet d'aménagement répond aux critères de qualité attendus pour les surfaces commerciales de plus de 1 000 m² du DOO du SCoT de 2015 :

- L'intégration de mobilités douces dans le projet

- la limitation de l'imperméabilisation des sols
- la plus grande place laissée aux espaces verts
- La prise en compte des objectifs d'amélioration de performance énergétique avec l'installation d'ombrières

Le SCoT reçoit favorablement la prise en considération de l'harmonisation architecturale de la zone par le choix de matériaux déjà utilisés sur les projets environnants en cours de construction.

Enfin, si le dossier s'inscrit bien dans les principes d'aménagement liés aux mobilités actives depuis et vers la zone engagés par la collectivité, le SCoT insiste sur le caractère essentiel de cet enjeu au regard du niveau de circulation sur les voies bordant la zone et d'un souci de développement durable.

Concernant le projet de création d'un puits de carbone sur une parcelle de 6,7 ha sur la commune de Gorges par la plantation d'une peupleraie, les élus de la commission s'interrogent sur la pertinence du choix du peuplier :

- au regard de l'implantation,
- de la nature des sols,
- de sa résistance aux tempêtes et au changement climatique
- et de la gestion de l'arbre qui implique une coupe tous les 15 -25 ans. Quid du remplacement de l'arbre et du stockage du carbone dans le temps.

Didier Meyer découvre qu'une surface de 6 ha va être plantée en peupliers sur la commune de Gorges et demande si le SCoT sait où est la parcelle.

Lydie Hérault Visset précise que dans le dossier de la CDAC, il est juste fait mention du projet sans localisation.

Didier Meyer s'étonne que le SCoT ne se soit pas interrogé sur la localisation.

Lydie Hérault Visset précise que le dossier de la CDAC a été instruit au regard du SCoT de 2015. Ce point d'information ne rentre pas dans les critères d'appréciation du projet. Il s'agissait plus d'une information complémentaire.

Aymar Rivallin ajoute que le dossier a également été instruit par Clisson Sèvre Maine Agglo et que ce point n'a pas été abordé non plus.

Pour Jérôme Marchais, il faut se poser la question de savoir si cette surface existe vraiment.

Lydie Hérault Visset précise que cela n'aurait pas modifié l'avis du SCoT.

24.02.11

11. SPL – Clisson Sèvre Loire Tourisme – cession à titre gratuit des actifs immobilisés et des stocks

Intervention de Aymar RIVALLIN

Contexte

Suite à la dissolution de l'EPIC de l'Office du tourisme du Vignoble de Nantes et la création de la SPL Clisson Sèvre Loire Tourisme, il est proposé de céder à **titre gratuit** à cette dernière les stocks de marchandises détenus au 31/12/2023 par l'EPIC.

Par ailleurs, en attendant de statuer sur les modalités du transfert des actifs et ses incidences budgétaires et comptables, il est proposé d'autoriser la SPL à utiliser gratuitement les biens mis à sa disposition depuis le 1^{er} janvier 2024.

Délibération

À 25 voix pour et 1 voix contre (B.COUTEAU) les membres du Comité Syndical décident :

- **De prévoir au budget 2024 l'annulation du stock de marchandises reçu de l'EPIC dans le cadre des opérations de dissolution**
- **D'autoriser le transfert du stock de marchandises en pleine propriété à titre gratuit à la SPL.**
- **D'autoriser la SPL à utiliser gratuitement les biens mis à sa disposition depuis le 1^{er} janvier 2024 en attendant de statuer sur les modalités du transfert des actifs et ses incidences budgétaires et comptables.**

Aymar Rivallin précise que le budget du syndicat n'a pas à supporter les dépenses d'amortissement générées par la SPL.

Jean Guy Cornu précise que les communautés de communes reverseront une participation pour prendre en charge cette question des amortissements.

24.02.12

12. Demande de subvention auprès du conseil départemental pour le fonctionnement du conseil de développement en 2024

Intervention de Aymar RIVALLIN

Contexte

Le conseil de développement du Pays du Vignoble Nantais est installé depuis septembre 2011. Le poste d'animateur est pris en charge par le syndicat.

Le syndicat mixte reçoit pour le fonctionnement du conseil de développement (poste animateur et actions) un soutien financier du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le poste d'animateur du conseil de développement est passé à 80% d'un ETP.

Plan de financement prévisionnel pour l'année 2024 :

Dépenses		Recettes	
Animateur et frais de fonctionnement :	34 200 €	Conseil départemental	6 000 €
		Syndicat	28 200 €
Total	34 200 €		34 200 €

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **De valider le plan de financement prévisionnel,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires, notamment auprès du Conseil Départemental de Loire Atlantique.**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réception des subventions.**

En l'absence de question orale et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance du comité syndical.

**Le Président,
Aymar RIVALLIN**



**Le secrétaire de séance
Xavier BONNET**

